



Stop à la surveillance numérique des citoyens – Non à la loi sur l'e-ID et à la collecte de signatures numériques !

Référendum contre la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID, LeID)

La loi sur l'e-ID a été publiée dans le Feuille fédérale le 9 janvier 2025.

Les citoyennes et citoyens suisses signataires, en possession du droit de vote, demandent, sur la base de l'article 141 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 et des articles 59a à 66 de la Loi fédérale sur les droits politiques du 17 décembre 1976, que la loi fédérale sur l'identité électronique (LeID) du 20 décembre 2024 soit soumise à un référendum populaire. Seuls les électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune politique mentionnée peuvent apposer leur signature sur cette liste. Les citoyennes et citoyens qui soutiennent la demande peuvent la signer de leur main.

! Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. !

La nouvelle loi sur l'identité électronique, adoptée par le Parlement le 20 décembre 2024 et publiée dans la Feuille fédérale le 9 janvier 2025, suscite des inquiétudes en raison des risques de surveillance numérique qu'elle implique.

Le dernier jour de la session d'hiver 2024, le Conseil des États et le Conseil national ont adopté la loi fédérale sur l'identité électronique. Ce projet présente le risque d'introduire un système permettant une surveillance numérique, menaçant ainsi la vie privée et les libertés personnelles. En 2021 déjà, la population suisse s'est exprimée à 2:1 contre une loi similaire. Ce vote clair illustre la résistance aux efforts de numérisation globale qui pourraient nuire à notre démocratie et à la protection des données personnelles. Malgré la volonté du peuple, le gouvernement tente à nouveau d'implémenter une loi presque identique, ce qui constitue un gaspillage des ressources et de la confiance publique.

Par ce référendum, nous exigeons que la loi sur l'e-ID, qui devrait poser les bases de l'identité numérique et de la collecte de signatures numériques, soit soumise au vote.

Non à la loi sur l'e-ID : Nous rejetons la loi sur l'e-ID car elle crée une base pour une surveillance numérique omniprésente et une manipulation des droits du peuple. **Protection de la vie privée :** Nous nous engageons en faveur de la protection des données personnelles et pour la garantie d'une véritable sécurité dans l'exercice des droits politiques. **Préserver la confiance dans la démocratie :** Nous demandons le maintien de processus démocratiques éprouvés et mettons en garde contre une transition vers un système de surveillance. Nous disons **non à la surveillance numérique des citoyens et exigeons une réelle participation populaire, transparente et sans manipulation numérique ni e-ID.**

Pour plus d'informations : www.eid-non.ch / www.eid-nein-danke.ch

IMPORTANT: 1. À remplir obligatoirement: canton, code postal et commune politique. 2. Écrire bien lisiblement. 3. Ne remplir que les champs en gris. 4. Seules les personnes ayant le droit de vote peuvent signer. 5. Une seule commune politique par formulaire.

Canton :		NPA :		Commune politique :	
Nom / Prénoms <small>Écrire de sa propre main et en majuscules</small>	Date de naissance <small>jour mois année</small>	Adresse du domicile <small>rue et numéro</small>	Signature <small>Écrire de sa propre main</small>	Contrôle <small>Laisser vide</small>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Veillez remplir, affranchir et envoyer immédiatement à : Freunde der Verfassung, 3000 Bern.

Délai de référendum : 19 avril 2025. Les listes de signature, partiellement ou entièrement remplies, doivent être envoyés au plus tard le 4 avril 2025 à l'adresse suivante : **Freunde der Verfassung, 3000 Bern.**

Certification officielle: la fonctionnaire soussigné certifie que les (nombre) signataires ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale et exercent leurs droits politiques dans la commune indiquée.

Lieu	Signature manuscrite du fonctionnaire	Sceau
Date	Fonction officielle	